

Quartier d'Ovalie

Présentation du projet de construction du stade Yves du Manoir

Prévu pour accueillir 12 000 spectateurs, son ouverture est envisagée en 2006



Le complexe de rugby sur le quartier d'Ovalie sera situé à 200m du rond point du Grand M

PHOTO : BBA ARCHITECTURE

La qualité de jeu du Montpellier Rugby Club, en constante croissance, lui permet d'accéder au Top 16 et de jouer la saison prochaine avec les ténors du rugby à XV : Toulouse, le Stade Français, Perpignan, Biarritz... L'engouement des jeunes pour l'école de rugby, l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby en 2007, qui sera à n'en pas douter une grande fête aux retombées économiques importantes, font que le ballon ovale prend une importance grandissante dans notre Agglomération.

Pour que Montpellier Agglomération soit une terre de prédilection du rugby il fallait offrir au Montpellier Rugby Club la possibilité de poursuivre ses objectifs, de se développer, de susciter des vocations, tout en apportant un immense plaisir aux spectateurs des matches.

C'est pour cela, que notre Communauté d'Agglomération a lancé le projet de construction d'un nouveau complexe de rugby, le stade Yves du Manoir, sur le site du Mas de Touchy, au sein du quartier d'Ovalie.

Pour que le futur stade Yves du Manoir puisse répondre pleinement à l'ambition de l'Agglomération de faire de Montpellier une

patrie du rugby en Languedoc-Roussillon, celle-ci a défini 6 objectifs pour sa réalisation :

- Répondre à l'accroissement des effectifs des clubs de rugby de haut niveau et aux actions de formation des jeunes dans le cadre d'un développement important de ce sport dans l'Agglomération.

- Offrir sur un seul site, un complexe sportif dédié au rugby de haut niveau pro-

fessionnel répondant aux exigences en matière de compétition et d'entraînement. Ce complexe comprendrait plusieurs terrains et espaces d'accompagnement.

- Offrir des espaces de compétitions, en particulier un stade de 12 000 places, pouvant accueillir les rencontres nationales et internationales de rugby.

- Répondre aux besoins de formation et d'entraînement des joueurs professionnels en réalisant un terrain homologué de catégorie C, un centre de formation avec des salles de cours et un centre d'hébergement.

- Développer les activités de l'école de rugby, vivier du club professionnel, avec la réalisation de deux terrains d'entraînement de catégorie D, des espaces et équipements complémentaires permettant la présence simultanée de plusieurs équipes et groupes d'enfants.

- Intégrer ces équipements et aménagements dans l'évolution de l'urbanisme de quartier d'Ovalie.

Le programme de réalisation

Le projet présenté par le cabinet BBA, composé des trois architectes Philippe Bonon, Denis Bedeau et Philippe Cervantes, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse (délibération du 18 avril 2003) prend en compte les objectifs fixés par la Communauté d'Agglomération. Les études et réalisations sont confiées à la SERM.

La proposition des trois architectes prend le parti d'un stade principal dont la façade sur l'avenue de Vanière, ouverte à la ville, est celle d'un immeuble de 25 m de haut, couronnée par une toiture métallique ondulante. Les autres terrains s'élèveront vers l'est par une série de terrasses végétalisées.

L'appel au végétal méditerranéen est du reste systématique y compris pour les parkings qui seront traités en béton gazon ainsi que les bassins d'orage.

Le programme du stade Yves du Manoir peut être décomposé en 3 ensembles :

- Le stade de catégorie A de 12 000 places pour les rencontres nationales et internationales. Répondant aux critères des installations nationales, il comprendra également une tribune d'honneur, des espaces médias, le siège du Montpellier Rugby Club ainsi que des espaces d'accueil pour la promotion du rugby dans l'Agglomération ;
- Un centre de formation et des espaces d'entraînement des joueurs avec un terrain de catégorie C pouvant accueillir 500 spectateurs ;
- Des espaces pour les activités de l'école de rugby et des clubs dont deux terrains de catégorie D.

Ce stade représente un investissement de 42 millions d'euros pour l'Agglomération qui déposera des demandes de subventions auprès des collectivités locales et de l'Etat. •

COUP D'OEIL

Concertation sur le projet du stade

Le Conseil d'Agglomération du 20 mai 2003 a délibéré sur les conditions de concertation :

- Une réunion publique est prévue le 24 juillet à 18h, à la Maison pour Tous Michel Colluci à Montpellier.
- Un dossier de présentation de l'opération sera mis à la disposition du public du 24 juillet au 12 septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville de Montpellier et à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

Un registre sera ouvert dans ces deux lieux pour que chacun puisse consigner ses observations.